Abergement le Grand
Abergement le Petit
Abergement les Thésy
Aiglepierre
Arbois
Aresches
Aumont
Barretaine
Bersaillin
Besain
Biefmorin
Bracon
Brainans
Buvilly
Cernans
Chamole
Chaussenans
Chaux Champagny
Chilly sur Salins
Clucy
Colonne
Darbonnay
Dournon
Fay en Montagne
Geraise
Grozon
Ivory
Ivrey
La Chapelle sur Furieuse
La Chatelaine
La Ferté
Le Chateley
Le Fied
Lemuy
Les Arsures
Les Planches Près
Arbois
Marnoz
Mathenay
Mesnay
Miéry
Molain
Molamboz
Monay
Montholier
Montigny les Arsures
Montmarlon
Neuvilley
Oussières
Picarreau
Plasne
Poligny
Pont d'Héry
Pretin
Pupillin
Saint Cyr Montmalin
Saint Lothain
Saint Thiébaud
Saizenay
Salins les Bains
Thésy
Tourmont
Vadans
Vaux sur Poligny
Villers les Bois
Villerserine
Villette les Arbois

Communauté de communes ARBOIS POLIGNY SALINS

Cœur du Jura

Arbois, le 6 juin 2017

Le Président de la Communauté
de Communes Arbois Poligny Salins
Cœur du Jura
à

Association le Pic Noir

1, Rue de la Miséricorde

39800 POLIGNY

Lettre recommandée avec AR n° 1A 143 087 0343 3

Objet : rejet du recours gracieux sollicitant le retrait de la délibération n° CO 040 DE du conseil communautaire de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura en date du 23 mars 2017 portant approbation du PLU de Poligny

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre recours gracieux reçu le 18 mai 2017 sollicitant le retrait de la délibération n° CO 040 DE du conseil communautaire de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura en date du 23 mars 2017 portant approbation du PLU de Poligny, la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a l'honneur de vous faire part des observations suivantes :

- **Classement de la zone 1AUl**

Dans un Plan Local d'urbanisme :
Zone AUY = zone peu équipée, destinée à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales ou tertiaires
Zone 1AUl = secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation ou est prévu, à terme, l'aménagement des espaces réservés aux sports et aux loisirs ainsi qu'aux équipements socio culturels

Le classement de la zone 1AUl est opportun car nous sommes en présence d'un espace potentiellement dédié aux loisirs, aux sports et aux équipements socio culturels.

Site d'Arbois
17 rue de l'Hôtel de Ville
39600 Arbois
Tél.03.84.66.24.17
contact@ccavv.eu

Siège
9 rue des Petites Marnes
39800 Poligny
Tél.03.84.73.77.58
contact@ccgrimont.fr

Site de Salins-les-Bains
La Tour - ZA des Mélincols
39110 Salins-les-Bains
Tél.03.84.73.16.46
ccp.salins@wanadoo.fr

- **Prétendue information insuffisante des élus du conseil communautaire**

Lors de la séance du conseil communautaire Arbois Poligny Salins Cœur du Jura **du 7 mars 2017**, une note de synthèse explicative détaillée a été transmise aux élus du conseil communautaire pour leur expliquer clairement la procédure d'achèvement de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de Poligny. En effet, cette note à explicité la procédure juridique du dossier, rappelé l'historique du PLU de Poligny, expliqué les enjeux, les objectifs et le contenu de ce PLU, expliqué les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, détaillé le phasage du PLU de Poligny et sollicité l'approbation de l'achèvement de la procédure de révision du POS en PLU par le conseil communautaire.

Lors de ce conseil communautaire, une clé USB gravée a été remise à l'ensemble des personnes présentes et remise contre récépissé aux personnes non présentes. Cette clé USB contenait :

- l'intégralité du dossier de PLU de Poligny arrêté en juillet 2016
- le rapport du commissaire enquêteur
- l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées (PPA)
- les propositions de modification du PLU suite aux avis des PPA et suite à l'enquête publique

Une affichette a été transmise en même temps que les clés USB pour affichage dans l'ensemble des mairies des 66 communes membres de la communauté de communes, informant la population de la consultation possible des documents sur le site internet de la ville de Poligny.

D'autre part, une conférence des Maires à laquelle était également invités les élus non édiles du conseil communautaire Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, a été organisée le **16 mars 2017**, pour présenter le PLU de Poligny aux élus par le bureau d'études Soliha. Cette présentation s'organisait ainsi :

*les objectifs du PLU

*le détail du contenu du PLU (rapport de présentation, PADD, zonage, règlement, OAP)

*le phasage du PLU

*les orientations générales du PADD, les besoins en matière socio économique, les évolutions urbaines, l'agriculture et le territoire, les diversités écologiques et la limitation des impacts environnementaux,

*la traduction du PADD en matière de zonage, règlement et OAP

*les avis des PPA

*le dossier d'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur

Enfin, Lors de la séance du conseil communautaire Arbois Poligny Salins Cœur du Jura du **23 mars 2017**, une note de synthèse a été transmise aux élus, contenant les explications suivantes :

*la réglementation en termes de compétence urbanisme
*Enjeux, objectifs et contenu d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)
*Rappel de l'historique du PLU de Poligny
*Rappel des étapes de la procédure de la révision du POS en PLU de Poligny
*Rappel des grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
*Division du plan de zonage
*Avis des personnes publiques associées
*le déroulement de l'enquête publique
*Evolutions apportées au dossier de PLU en vue de son approbation

Une clé USB a été envoyée dans chacune des communes membres de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, gravée avec l'ensemble des documents composant le PLU de Poligny approuvé, accompagné d'une affichette informant le public de la possibilité de consulter l'ensemble des documents en mairie et sur le site internet de la ville de Poligny.
En conséquence, l'information a été suffisamment donnée aux élus communautaires.

- **La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura n'aurait pas participé au débat public**

Toutes les personnes publiques ou privées, intéressées par le débat public ont pu y participer, sans restriction. Les élus de la CCAPSCJ avaient libre choix de participer ou non aux réunions et commissions de travail pendant une période de 6 mois.

- **Le tourisme de masse prétendument concurrentiel du tourisme existant**

Cette question est abordée dans le PLU de Poligny. Nombre d'études s'accordent pour dire que le marché du tourisme est fortement segmenté et qu'il n'y a pas de concurrence entre des types de tourisme nettement différents. Au contraire une complémentarité bénéfique à tous les acteurs économiques se met en place et cela a pu être observé autour de center-parcs existants.

- **Prétendue erreur manifeste d'appréciation, l'équipement touristique ne serait pas nécessaire**

Dans le diagnostic du PLU, pages 205 et suivantes, l'offre touristique est étudiée et il est clairement dit que *« l'attractivité de la commune de Poligny en matière de*

tourisme est plutôt réduite. Il s'agit plus d'un point d'étape que d'une destination en soit, Poligny souffrant d'un déficit d'image, et manquant de produits d'appel forts (être la capitale du comté est insuffisant). Le potentiel touristique de Poligny n'est pas négligeable, mais cela ne se traduit pas dans la fréquentation de ses différents sites...
La ville est un pôle structurant au cœur de l'espace jurassien. C'est à la fois un point d'entrée et de sortie de grandes infrastructures comme l'autoroute A39, et la ville centre d'un bassin d'emploi et de vie intermédiaire. Ce rôle doit être maintenu et confort. Par ailleurs, le potentiel touristique du territoire est important et des évènements importants viennent de se produire qui pourraient impulser un développement de ce secteur ; hors Poligny ne profite que peu du tourisme.
Pages 247 et suivantes du rapport de présentation, une orientation vers un pôle touristique Poligny-Arbois-Salins est préconisée *sur les thèmes de Thermalisme – loisirs - Agronomie / Terroir – Histoire / Patrimoine : L'objectif est une valorisation mutuelle du potentiel touristique des 3 entités, un renforcement de la capacité à communiquer vers l'extérieur en portant une image « forte », un accroissement de la capacité d'attraction du territoire.* Il s'agit dans un premier temps, de Regrouper les moyens et les atouts pour renforcer l'attractivité du territoire notamment en mettant en évidence la complémentarité des offres, et la création de produits touristiques.
Puis, il s'agit de *Valoriser les atouts polinois, ville du Pays d'Art et d'Histoire, Développer l'offre d'hébergement et l'adapter à la demande et permettre l'implantation d'une structure touristique pouvant jouer un rôle moteur pour l'attractivité du territoire et pour l'emploi : le center parcs.*
Ce parc permettrait :

a. « Une fenêtre ouverte sur le Jura » dont profiteront tous les acteurs directs ou indirects du tourisme

Le Jura est un département peu connu et peu visible à l'échelle nationale. Un projet touristique majeur permettrait de drainer une population très importante sur une année et faire l'objet d'une publicité nationale ou internationale importante.
Ces deux éléments à eux seuls permettront de mieux faire connaître le Jura et de l'identifier comme une destination touristique à part entière.
Cette visibilité accrue aura à n'en pas douter des effets positifs sur la fréquentation de l'ensemble des équipements et hébergements jurassiens.
Ce projet, par le nombre d'emplois prévu, par le nombre de visiteurs attendus constituera un moteur économique local.
Le concept de Center parcs est initialement un concept de tourisme fonctionnant en relative autonomie vis à vis de l'extérieur et des autres activités touristiques.
Ce concept évolue et le projet en cours d'étude tend à s'ouvrir vers l'extérieur, proposant une mise en valeur des produits et activités du territoire (au sens large, le Jura).

Ce projet, de par le nombre de touristes touchés par an, sera un formidable outil pour faire connaître le Jura comme destination touristique.

b. + 10 % des emplois touristiques du Jura / + 10% des emplois de Poligny

L'enjeu est de permettre l'implantation d'une activité touristique pouvant être classée dans les structures de tourisme de masse. Il y en a d'autres dans le Jura notamment Chalain, la station des Rousses en est une autre déclinaison. Ces structures sont les plus génératrices d'emplois et de retombées économiques, elles ont un rôle moteur. L'implantation d'une telle structure repose sur la création d'un nombre d'emplois conséquent.

Le projet Center parc Poligny projette la création d'environ 300 emplois dont 60 % à temps plein.

Le projet ne repose pas sur un tourisme saisonnier, la structure fonctionne toute l'année ce qui permet des emplois relativement stables et des retombées régulières pour les autres acteurs (commerces, services, restauration ….).

En 2011 (derniers chiffres INSEE disponibles en la matière), 3 180 emplois sont liés à la présence de touristes dans le Jura, soit 2 580 emplois en équivalent temps plein (ETP). Les territoires du « Vignoble-Revermont » et du Haut-Jura concentrent 71 % de ces emplois. Le Haut-Jura compte 1 163 emplois touristiques.

A l'échelle de Poligny un projet structurant avec une capacité d'accueil de 2000 lits pourrait créer 300 emplois représentant un accroissement de 10 % des emplois existants sur le territoire communal et 7.6 % des emplois sur le territoire de la communauté de communes.

c. Introduire une forme complémentaire (et nouvelle) de tourisme

Cette forme de tourisme de masse est nouvelle pour le « pays » Poligny Arbois Salins, elle s'inscrira en complément du panel existant.

Le type de structure – center parc - et la catégorie touristique visées n'entrent pas dans le champ de concurrence du tourisme traditionnel jurassien qui est caractérisé par : le tourisme vert de plein air agrémenté par des activités balnéaires (lacustre), des activités culturelles, le tourisme « neige ».

Le secteur touristique est relativement faible sur le territoire de Grimont qui compte à peine 370 résidences secondaires, dont la très grande majorité est non marchande.

Les différentes catégories de tourisme – que ce soit pour l'hébergement ou pour les activités - sont segmentées, elles se complètent mais ne se concurrencent pas.

Les nombreuses activités existantes (on pense en premier aux salines) devraient tirer bénéfice de cette évolution et de ce projet.

Une étude a été menée par la société Easypanel pour connaître les comportements des clients de ce type de structure.

Cette étude menée en 2016 portait sur le « Domaine des Trois Forêts » et le « Domaine du Bois aux Daims ».
Le fichier clients était composé de 93 947 emails divisés comme suit :
72 127 clients ayant séjourné au Domaine des Trois Forêts au cours des 4 dernières années entre le 1er aout 2012 et le 31 juillet 2016
21 990 clients ayant séjourné au Domaine du Bois aux Daims entre son ouverture fin juin 2015 et le 31 juillet 2016 et répartis sur 5 pays : France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne et Suisse.
Cette étude a permis de recueillir 5110 interviews. Les 5110 interviewés sont représentatifs du fichier en termes de pays et de structure du foyer. Les conclusions de l'enquête sont les suivantes :

Un séjour dans un Domaine Center Parcs constitue souvent pour les clients une occasion de découvrir pour la 1ère fois un département. La marque Center Parcs est une force motivante à découvrir le département : sans le centre, la moitié des clients indiquent qu'ils ne seraient jamais venus dans le département.
L'opportunité de découvrir une nouvelle destination et les offres touristiques et de loisirs proposées dans les environs constituent des critères de motivation pour venir dans un Domaine donné.
Les offres commerciales et touristiques extérieures aux Domaines sont considérées par une majorité comme un complément à l'offre Center Parcs.
Pendant leur séjour, 70% des clients effectuent des achats en dehors du Domaine, principalement des achats alimentaires mais aussi plus minoritairement des cadeaux et des souvenirs.

L'ensemble de ces éléments factuels, étayent le fait qu'il y a réellement un besoin d'équipement touristique sur le territoire Polinois. L'erreur manifeste d'appréciation ne peut donc pas être avancée.

- **Prétendue absence de l'avis de la CDPNAF**

L'avis de la CDPENAF a été transmis hors délai à la collectivité, il a donc été réputé favorable comme le prévoient les textes. De plus, l'avis de la CDPENAF était favorable avec des réserves, l'essentiel des réserves a été levé, les compléments et précisions sur les compensations forestières prévues n'ont pas encore définies à ce stade du projet, la compensation n'intervenant pas au stade du PLU.

- **Rapport et conclusions du commissaire enquêteur prétendument insuffisamment motivés**

Toute la procédure d'enquête publique a été respectée, conformément aux règlements en vigueur, le commissaire a remis son rapport en toute indépendance. Le rapport du commissaire enquêteur a été adressé au Tribunal Administratif de Besançon, qui pouvait se saisir et solliciter des compléments s'il estimait que ce rapport était insuffisant. Or, il n'a pas jugé utile de le faire, ce qui établit la complétude du rapport.

- **Prétendu sacrifice irrémédiable de la forêt**

La ville de Poligny, conformément à l'article L341-6 du nouveau code forestier, s'est engagée, par délibération du 9 janvier 2017, à compenser le défrichement forestier par l'achat d'une surface équivalente de forêt correspondant à la surface défrichée, ou par la réalisation de travaux de boisement ou reboisement sur d'autres terrains pour une surface correspondant à la surface défrichée. Il n'y a donc pas de sacrifice de la forêt.

- **Prétendu manque de transparence dans les relations avec Pierre et Vacances**

Si le PLU avait été mis en révision en 2008 pour permettre le projet center-parcs, la ville de Poligny alors compétente aurait eu tout intérêt à accélérer la procédure. Or, la ville de Poligny a réalisé son PLU sans précipitations afin de le renforcer et l'étayer. Lorsque la possible implantation d'un projet center parcs a vu le jour en 2014, la commune a ralenti le processus de PLU en vue d'évaluer les implications que ce projet pouvait avoir en matière d'urbanisme et d'environnement. Les comptes rendus du conseil municipal publics et les délibérations ont fait l'objet des publicités habituelles en mairie et sur le site internet de la ville de Poligny au vu et au su de chaque administré. On ne peut donc pas arguer de la rétention d'informations.

En conséquence, la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, est contrainte de rejeter votre recours gracieux.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.

Le Président de la Communauté de Communes
Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura
REPUBLIQUE FRANCAISE
(JURA)

Michel FRANCONY